

OFF Mise à jour pour les membres employés à la Garde côtière et au MDN

Septembre 2023

Comme vous le savez, la Guilde a déjà communiqué par courriel à tous les membres employés à la Garde côtière et au ministère de la Défense que la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral avait déterminé que notre impasse dans la négociation d'une nouvelle convention collective serait réglée par un « arbitrage exécutoire » et une audience. se tiendra à Ottawa le 8 novembre 2023 devant un comité d'arbitrage présidé par William Kaplan.

Cela fait suite au fait que la Guilde s'est engagée sérieusement et longuement à obtenir une convention collective améliorée au cours d'un certain nombre de rondes de négociations directes avec l'employeur. L'assistance d'un médiateur nommé par la Commission des relations de travail n'a pas non plus permis de sortir de l'impasse. L'employeur a alors tenté d'empêcher que l'affaire soit entendue par un comité d'arbitrage en déposant une plainte auprès de la Commission des relations de travail dans le but d'amener la Guilde à poursuivre les négociations qui n'avaient pas été fructueuses. Ce développement extrêmement ennuyeux pour la Guilde et nos membres a introduit un autre retard important dans un long processus.

La Commission des relations de travail a finalement rejeté la plainte de l'employeur selon laquelle la Guilde s'était livrée à des pratiques de travail déloyales. Le problème est qu'il faut généralement des mois au syndicat pour tenter de faire rejeter la plainte sans audience. Ensuite, lorsque cette approche n'a pas abouti, le problème est qu'il faut des mois pour obtenir une audience sur l'affaire devant la Commission des relations de travail. Ensuite, après une audience, il faut des mois pour obtenir une décision qui, basée sur les arguments du conseiller juridique de la Guilde et sur le témoignage des experts en négociation de la Guilde, a abouti au rejet complet de la fausse plainte de l'employeur. Et puis après cela, il faut des mois pour fixer une date pour l'audience d'arbitrage initialement demandée par la Guilde. La frustration est sans limite. Pendant ce temps, les augmentations record de l'indice du coût de la vie continuent d'éroder le niveau salarial de nos membres. Malgré ces niveaux d'inflation élevés, la Guilde a pris la décision d'imposer un gel des cotisations syndicales mensuelles et de se serrer la ceinture partout, en mettant l'accent sur une préparation minutieuse pour la prochaine audience d'arbitrage. Nous reconnaissons qu'une augmentation de salaire pour les officiers des navires gouvernementaux se fait attendre depuis longtemps. À chaque étape de ce processus, tout ce qui pouvait être fait pour accélérer l'obtention d'un nouveau contrat a été fait et continuera de l'être.

Lors de la prochaine audience d'arbitrage, la Guilde présentera des preuves et des données importantes prouvant que nos membres employés à la Garde côtière et au MDN sont sous-payés par rapport au secteur privé, et que cela a entraîné trop de postes vacants, trop de congés refusés en raison qu'il y a aucune relève disponible et à une incapacité à recruter et à retenir les officiers du navire. La pénurie d'ingénieurs de 4e classe a même amené l'employeur à recourir à des opérateurs de machines de petits bâtiments pour pourvoir un certain nombre de postes. La Guilde a déposé une plainte auprès de la Commission des relations de travail concernant cette affaire ainsi qu'un grief de principe.

La Guilde a une solide expérience en matière d'arbitrage exécutoire. La pratique passée de l'employeur a été de contredire les positions prises par la Guilde dans nos efforts pour améliorer les niveaux de rémunération, mais nous sommes encore une fois bien préparés dans le cas où l'employeur adopterait la même tactique lors de l'audience de novembre. La Guilde est représentée par le même cabinet d'avocats qui a aidé à obtenir des augmentations de salaire significatives pour les officiers de la flotte fédérale lors de la dernière ronde d'arbitrage. Notre comité, présidé par Tom Spindler, notre négociateur en chef, est également composé de tous les professionnels des relations de travail de la Guilde qui possèdent la plus grande expérience en négociation, ainsi que des représentants élus de la Guilde qui travaillent comme officiers de la flotte dans les différents systèmes de travail à travers le pays. L'ensemble du comité, y compris les représentants élus des officiers, participeront à l'audience à Ottawa.

Lors de ce prochain arbitrage, nos revendications au nom de nos membres seront encore une fois ambitieuses et significatives. Nos arguments et données pour convaincre le comité d'arbitrage d'accorder des augmentations de salaire pour refléter la hausse de l'inflation et pour résoudre les problèmes de recrutement et de rétention seront une fois de plus présentés de manière agressive et convaincante. La décision finale sera entre les mains d'un comité d'arbitrage très expérimenté qui devra examiner tous les arguments, données et jurisprudences qui seront présentés. Nous continuerons de tenir les Membres informés de l'évolution de la situation.

* Cet avis a été initialement distribué en septembre 2023 aux membres OFF par courrier électronique en utilisant le système e-info de la Guilde. Les membres qui ne reçoivent pas ces bulletins par courrier électronique doivent mettre à jour leurs coordonnées auprès de leur bureau de division.